



Stationnement illégal ?

Par **Zamina**, le **08/08/2020** à **08:40**

Bonjour à tous,

Notre maire a rappelé que toutes les voitures qui restent plus de sept jours consécutifs sur une même place aurai une amende, jusque-là rien d'anormal.

Seulement un de mes voisins a mis un banc (lui appartement) sur un parking (non défini en tant que tel mais tout le monde se gare ici) et un autre se gare à l'entrée d'un chemin de randonnée (sur le chemin), pourquoi on ne leur demande pas de déplacer leur biens ?

Merci d'avance pour vos réponses 😊

Par **Visiteur**, le **08/08/2020** à **08:50**

Bonjour

Si ça lieux sont situés dans le périmètre concerné par l'arrêté du maire et que les véhicules restent plus de sept jours consécutifs sur une même place, vous pouvez très bien demander par courrier au maire, que le règlement soit appliqué.

Pour les autres cas, il est préférable d'en débattre directement avec lui.

Par **LESEMAPHORE**, le **08/08/2020** à **11:39**

Bonjour

Je ne vois pas le rapport entre le stationnement abusif et le depot de materiaux sur VP .

Par **Zamina**, le **08/08/2020** à **11:50**

Justement il ne parle pas de ce banc et je ne vois pas pourquoi il ne le fait pas retirer alors qu'il gene pour se garer de même pour celui qui gare sa voiture sur un chemin de randonnée (un cycliste doit descendre de son vélo pour pouvoir la contourner). Ces personnes sont des amis du maire, ils sont donc protégés et je trouve cela assez injuste vis à vis des autres...

Sur son papier il précisait que personne ne devait garder sa voiture en empiétant sur la voie publique et que cela concernait tout le village.